

LE NOUVEAU LYON

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS

	Trois Mois	Six Mois	Un An
Rhône, Ain, Isère, Loire, Saône-et-Loire...	5 fr.	10 fr.	18 fr.
Autres départements	6 »	12 »	22 »
Etranger (Union postale)	8 »	16 »	28 »

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

de 9 heures du matin à minuit
LYON - 7, Place des Terreaux, 7 - LYON
TÉLÉPHONE

ANNONCES

Les Annonces du "NOUVEAU LYON" sont reçues :
A LYON : AU BUREAU DU JOURNAL, Place des Terreaux, 7
A PARIS : DANS TOUTES LES AGENCES DE PUBLICITÉ.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

MM. les Actionnaires de la Société du NOUVEAU LYON sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 28 décembre courant, à 2 heures, au siège social, 7, place des Terreaux.

BULLETIN DU JOUR

Les débats du procès Dreyfus ne sont pas terminés.

Après l'audition des derniers témoins et le réquisitoire du commissaire du gouvernement, qui a duré deux heures, l'audience a été levée et renvoyée à aujourd'hui samedi, pour la plaidoirie de M. Demange et le jugement.

L'espion allemand von Schöenebeck a été condamné par le tribunal correctionnel de la Seine à 5 ans de prison et 3.000 francs d'amende.

On prévoit pour aujourd'hui samedi, à la Chambre, une séance des plus mouvementées.

Lire à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 20 décembre.
LA PRÉSIDENTIE BRISSON. — ENRICHES RADICALES. — L'ÉLECTION DU XIX^e. — SAUVE ET POISSON. — A PROPOS DES PROPOS DREYFUS. — LE PRÉ-TENDU TRAITÉ ANGLAIS-ITALIEN.

M. Brisson n'est pas de l'opposition : c'est entendu. N'ayant jamais été ministre, il ne peut pas l'être. Il doit appartenir au genre neutre, comme les Auvergnats. Mais il ferait peut-être bien de se garder des amis, souvent plus dangereux que les ennemis. Tous les radicaux en cherchant à le faire élire, ont tiré les meilleurs auspices, ce qui fait que les modérés en tirent de fort mauvais.

Que devient alors la neutralité brissonnienne ? Les radicaux ne doutent pas que le ministre ne soit forcé de les suivre, s'il veut avoir une majorité. Pour le moment, tout se bornera à rompre avec les ralliés et le centre gauche.

A cette condition, on ne sera pas trop exigeant pour le reste, mais on gâchera l'élection.

Quand tout sera bien rompu avec les modérés, on donnera un croc-en-jambe au cabinet pour le jeter par terre et arriver au ministère Bourgeois.

On choisira, en effet, une proposition au sujet de laquelle le cabinet ne puisse pas suivre les radicaux, ni compter sur les modérés. La réforme des successions pourrait offrir cette occasion. Il faudra à M. Dupuy beaucoup d'adresse et de coup d'œil pour louver entre les écueils qu'il va trouver dans les passes entre les groupes parlementaires. La seule chose qu'il puisse prévoir est qu'il sera forcé d'aiguiller à gauche, dans tout ce qui regarde le clergé.

L'élection du XIII^e arrondissement de Paris prend des proportions épiques. C'est la guerre socialiste dans toute sa splendeur.

Il y a dix-huit candidats, tous plus révolutionnaires les uns que les autres, et qui s'accusent à l'envi d'être d'« infects bourgeois ». Quand les socialistes révolutionnaires n'ont pas un républicain sans épithète à se mettre sous la dent, ils se mangent entre eux. En ce moment, ils sont en train d'épuiser le dictionnaire des sottises pour s'en accabler.

Au fond, c'est comme dans les menus, où la sauce du poisson s'appelle tour à tour hollandaise, venétoise, tartare, etc. C'est toujours la même sauce, à laquelle on ajoute un filet de vinaigre, ou de l'estragon, ou des câpres. La sauce socialiste est toujours la même aussi, sauf l'assaisonnement des gros mots ; l'essentiel est d'arriver au poisson du siège législatif.

Je crois que Gérard-Richard, protégé par Rochefort, a beaucoup de chances. Après cela, lui ou un autre, c'est la même chose ; la sauce sera toujours trop épicée pour le public.

Au moment où vous recevrez cette lettre, le procès Dreyfus sera sans doute fini. Sans se départir du respect dû à un accusé, on peut dire que l'impression de sa personne n'a pas été bonne ; il est peut-être innocent ; je le lui souhaite, mais sa carrière est finie.

Dans le monde diplomatique, on con-

sidère comme apocryphe le texte du traité anglo-italien publié ce matin à Paris.

D'abord, le texte italien n'est pas dans le style et dans la langue habituelle de la Consulta. Ensuite, on sait positivement que l'Angleterre ne prend pas de pareils engagements. Enfin, jamais l'Italie ne mettrait de troupes à la disposition de l'Angleterre. Elle ne l'a pas fait pour la campagne de Crimée et le ferait encore moins maintenant. C'est une taquinerie inventée. Voilà ce que l'on croit dans les cercles diplomatiques.

Les allusions que le ministre des affaires étrangères a faites à un accord avec l'Angleterre ne regardent que la délimitation des frontières sur la côte orientale de l'Afrique. Tout le reste est, je le répète, de pure invention.

UN PARISIEN.

UN CHANTAGE AU XVII^e SIÈCLE

Notre fin de siècle n'a pas le triste monopole du chantage. A la fin du siècle dernier, on le pratiquait également.

Un matin, Diderot voit entrer dans son cabinet de la rue Taranne un jeune homme de mine humble, qui tire un manuscrit de sa poche, prie le philosophe de le lire, de l'annoter et s'en va, promettant de revenir bientôt.

Diderot s'exécute à l'instant, et il lit une amère diatribe de sa personne et de ses ouvrages. Il allait la mettre au panier, quand le jeune homme se présente de nouveau devant lui.

— Monsieur, lui dit-il, vous m'avez forcé de lire, pour la première fois, une satire. Je ne vous connais pas, je n'ai pu vous dé-solger. Dans quel but avez-vous composé cette rapsodie ?

— J'espérais que vous me donneriez quelques écus pour ne point l'imprimer.

— Il est, en effet, des auteurs dont certains paieraient volontiers le silence. Mais pour moi je ne puis que vous indiquer un meilleur emploi de vos talents. Le frère de M. le duc d'Orléans, qui vit retiré à Sainte-Genève, ne hait-il pas, Olivier, votre ouvrage imprimé, relié, orné de ses armes, et il vous en saura gré, sans nul doute.

— Croyez-vous ? dit le jeune chanteur. Mais c'est que je ne connais pas ce prince, et l'épître dédicatoire m'embarasse.

— Qu'à cela ne tienne, dit Diderot, je vais vous l'écrire.

Sur-le-champ, il se met à l'ouvrage, et renvoie le triste sire, avec son manuscrit augmenté d'une spirituelle dédicace.

Quelque temps après, cet individu qui, chose bizarre, ne paraissait en somme ni de naïveté, ni de gratitude, sonna de nouveau chez Diderot. On lui avait payé son œuvre vingt-cinq louis ; et il accourait l'en remercier.

Celui-ci se borna à lui conseiller de changer de genre de littérature.

Condamnation d'un Espion allemand

Paris, 21 décembre.

A la 8^e Chambre correctionnelle est venu aujourd'hui l'affaire de l'espion von Schöenebeck, ancien officier de cavalerie prussienne, qui fut, on le sait, arrêté au quartier Marbeuf.

Von Schöenebeck, s'exprime en français, mais avec un fort accent tudesque. Il demande la remise de son affaire. Son avocat, M. Laviollette, appuie cette demande. Le président, M. Contant, veut savoir pour quel motif le prévenu réclame la remise.

Von Schöenebeck explique qu'il n'a pas le temps de préparer sa défense. Mais M. Contant objecte que, arrêté depuis le 13 novembre dernier, l'accusé a eu tout le temps nécessaire pour se pourvoir et, finalement, le tribunal refuse le pourvoi. Le prévenu déclare alors faire défaut et se retire.

Sur la demande du ministère public, le tribunal ordonne le huis clos, les débats de cette affaire pouvant présenter un danger pour l'ordre public. La salle est évacuée.

Par défaut, von Schöenebeck a été condamné à 5 ans de prison et 3.000 francs d'amende.

On sait qu'un compatriote de von Schöenebeck, ancien officier prussien comme lui, avait été d'abord impliqué dans les poursuites, M. le juge d'instruction l'ayant rendu à son égard une ordonnance de non lieu.

LES FRAUDES ÉLECTORALES de Toulouse

Toulouse, 21 décembre.

L'enquête relative aux fraudes électorales de Toulouse est actuellement poursuivie par le juge d'instruction et par le conseil délégué de la Chambre des mises en accusation.

Il est question maintenant de joindre à l'enquête relative aux faits de 1889, un supplément d'information concernant les fraudes de 1892 et 1893.

La chambre des mises en accusation, réunie spécialement hier soir, a repoussé une requête tendant à la mise en liberté provisoire des six accusés écroués depuis le 1^{er} octobre.

LA LÉGION D'HONNEUR

Le conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur est convoqué pour le 24 décembre.

Dans cette réunion, le grand chancelier soumettra à la délibération du conseil de l'Ordre, les décrets de décoration de fin d'année et des propositions à faire au garde des sceaux pour remplacer M. Bloudeau, membre du conseil décédé.

Si un grand-croix n'est pas désigné, il sera possible qu'un haut fonctionnaire du même corps que M. Bloudeau fut présenté. Par rang d'ancienneté, ce serait M. Vico-Roussillon, intendant général et contrôleur général de 1^{re} classe, grand-officier de 1886. Si la grande chancellerie et le garde des sceaux se mettaient d'accord pour maintenir au conseil de l'Ordre un représentant militaire du conseil d'Etat, la nomination de M. le général Mojon serait tout indiquée ; il est commandeur de 1887.

LA FRANCE EN ORIENT

Sous couleur d'une dépêche insignifiante, d'un simple racontar de chancellerie, une grave nouvelle est arrivée d'Orient.

Le Vatican cherche à accréditer un ambassadeur auprès du Grand Turc. Notre correspondant parisien en a parlé hier, et il ne faudrait pas s'y méprendre et ne voir en cette affaire qu'une question de sacristie.

Elle porte plus haut et ne vise rien moins que la situation de la France dans la Méditerranée orientale.

Sous l'Empire, on avait pu dire que cette grande mer intérieure était un lac français.

Depuis lors, la politique des puissances ennemies n'a pas cessé de travailler à nous y amoindrir. L'Angleterre en Egypte et au Maroc, l'Italie à Tunis, à Tripoli et au Maroc, ont fait des efforts surhumains pour nous supplanter.

C'est une justice à rendre à l'Allemagne, que de constater la loyauté de sa politique en ces questions. Si Tunis est à nous, c'est qu'elle y a consenti, c'est qu'elle nous y a aidés, au moins moralement.

Mais voilà qu'aujourd'hui une quatrième puissance entre en lice contre nous, et cette puissance est la papauté.

Le Vatican se remue et s'agit autour des questions orientales.

Il a substitué des capucins italiens aux Lazaristes français d'Abyssinie.

Il a réuni, à Rome, un concile d'évêques orientaux, représentant tous ces rites divers et curieux des chrétiens non schismatiques, Arméniens, Coptes, Mekhitaristes, Maronites, Babyloniens, etc., etc., pour resserrer leur union avec la Cour romaine déjà ébauchée par des concessions liturgiques d'une importance inouïe. Et comme tous ces chrétiens habitent sur les terres du Grand Seigneur, il établit auprès de lui une nunciature pour traiter, de puissance à puissance, les questions qui les intéressent et pour les soustraire, par conséquent, au protectorat, à la juridiction de la France.

Car depuis les Croisades, qu'elle a faites à elle seule, ou à peu près, la France était considérée dans tout l'Orient comme la puissance chrétienne par excellence. C'était à elle que ressortissaient les questions et les querelles confessionnelles, si fréquentes en ces pays, et cela lui donnait une importance capitale dans toute cette zone immense.

C'est un spectacle touchant pour ceux qui peuvent constater sur place le respect et la vénération dont « les Français » sont entourés dans le Levant tout entier. Dans le Liban, c'est de l'enthousiasme.

Partout dans la montagne, les travailleurs des champs qui vous voient passer et jusqu'aux petits pères se font gloire de vous crier un « Bonjour Monsieur ! » ému et cordial. On vous accueille, on vous fête, on vous demande si les « pantalons rouges » ne reviendront pas, mais pour tout de bon, cette fois, pour rester à demeure.

Cet amour de la France est entretenu par ce qu'on appelle les Ecoles d'Orient, par les grands établissements des Lazaristes d'Antioch, des Ursulines de Beyrouth, par l'Ecole de médecine française, par toutes ces institutions de moindre importance confiées à des ordres religieux et où l'on impose, sans chez ceux des pères jésuites, la langue française, le goût de notre civilisation, le goût de nos mœurs.

Grâce à cet ensemble, à ce réseau d'établissements qui couvrent tout le Levant, les souvenirs des Croisades, des victoires du premier empire et de l'expédition libératrice de 1861 sont restés vivants dans ce pays. L'organisation des pères de Terre-Sainte qui tiennent, avec l'argent de la France et sous sa protection, des espèces d'hôtels à peu près gratuits et ouvertes à tout venant dans chaque bourgade de ces contrées sauvages et désertes, est venue fortifier encore et grandir l'importance du nom français.

Ce sera l'honneur des républicains de gouvernement d'avoir compris que, si la Société civile avait l'impérieux devoir de s'émanciper, en Europe, de toute tutelle religieuse, l'alliance de ces deux forces était non moins nécessaire dans les pays sauvages que leur indépendance réciproque dans les civilisés et d'avoir proclamé ce grand principe dans la formule célèbre que l'antichristianisme n'était pas un article d'exportation.

Malheureusement les défiances re-

latives à tout ce qui touche au clergé n'ont pas permis de surveiller d'assez près ces questions religieuses en Orient et il en résulte de graves abus.

A l'un de nos derniers voyages, sur un personnel de 63 pères de Terre-Sainte, protégés et entretenus par la France dans le district consulaire de Jérusalem, il n'y avait que quatre Français. Tous les autres étaient Italiens, Autrichiens, Espagnols ou Belges. Il en résulte, naturellement, que ce n'est pas exclusivement pour la France que travaillent tous ces excellents religieux et que l'on ferait bien mieux de réserver nos missionnaires pour ce pays-là et d'envoyer les Italiens et les Irlandais en Chine, au Japon ou ailleurs.

Car le Vatican, voyant que la grande majorité des religieux qui instruisent les populations levantines sont Italiens, se trouve naturellement porté à enlever leur direction à la France pour se la réserver d'abord à lui, puis pour la transmettre, peut-être plus tard, à l'Italie, à titre d'apport dans le modus vivendi qu'il faudra bien, un jour ou l'autre, trouver moyen d'établir entre le Vatican et lui, de telle sorte qu'avant d'être perdus l'Egypte, nous nous trouvons menacés non moins gravement en Asie Mineure et en Syrie.

Car il faudrait se garder de croire que des compétitions ardentes ne se disputent pas la conquête du Levant tout entier.

Nous qui avons longtemps parcouru ces pays, nous pouvons en parler savamment. Là, c'est à coups d'écoles qu'on se bat, et sans faire état des colonies allemandes et juives de Palestine, de la grande école médicale américaine de Beyrouth, nous signalerons les écoles laïques protestantes que les Anglais ont fondées jusque dans les moindres bourgades de l'Antiliban, comme Hasbiya et Rachaya.

Il nous souvient encore avoir été guidés à la recherche de fossiles jurassiques dans un village perdu, de l'autre côté du Jourdain, bien au delà de Baniyas, près du lac Phiala, par une toute jeune et charmante institutrice protestante indigène, qui ne savait que l'anglais et s'efforçait de lever son voile pour nous montrer son frais visage, dès qu'elle se trouvait seule avec nous.

Les grandes écoles de la côte sont excellentes, mais ce serait non moins important, ce serait de combattre l'influence anglo-italienne sur son propre terrain, dans les tout petits villages, par l'école populaire. Cela, des instituteurs et des institutrices laïques peuvent seuls le faire et nous n'en avons point en Orient ; d'autre part, c'est duperie qu'entretenir un personnel de religieux étrangers quand on en pourrait trouver si facilement en France, et il est certain que si la proportion nationale des Frères de Terre-Sainte se trouvait retournée, la France serait en bien meilleure situation pour rappeler au Vatican que c'est elle, et elle seule qui possède le protectorat des chrétiens orientaux, et qu'elle n'entend pas y renoncer, même pour le céder à un nonce italien.

V. de Gema.

Service téléphonique

LE PROCÈS DREYFUS

Paris, 21 décembre.

LE SERVICE D'ORDRE

Toutes les précautions sont prises pour empêcher la foule, à l'heure du verdict, d'envahir les abords de la prison.

Quarante agents attendent au poste de la rue de Cherche-Midi ; quarante autres sont en permanence, place St-Sulpice, au commissariat, et quarante hommes des brigades de réserve sont à la disposition du commissaire de police du quartier.

A ces forces, il faut ajouter les gardes municipaux de service à la prison et les troupes.

AVANT L'AUDIENCE

Le verdict ne sera pas rendu avant dix heures, peut-être même plus tard. On sait, par exemple, qu'il sera rendu ce soir ou cette nuit, le deuxième conseil de guerre devant siéger demain dans la salle unique, occupée en ce moment par le procès Dreyfus.

L'accusé a passé la nuit dans l'empressement de la maison de justice.

A une heure, il est amené par le lieutenant de la garde républicaine qui commande le poste de la salle d'attente.

Vingt témoins à charge et quatre experts ont été questionnés, hier, par le conseil ; il reste encore à entendre un témoin à charge,

le docteur Bertillon, et douze témoins à décharge.

AUX ABORDS DE LA SALLE

La rue de Cherche-Midi, à la hauteur de la prison, a absolument le même aspect qu'hier ; plutôt moins de monde. On voit que la consigne sévère donnée par le colonel Maunet a découragé les plus tenaces.

Cette consigne s'est, d'ailleurs, encore aggravée ; il est absolument impossible à quiconque, sauf les témoins, de pénétrer dans la cour de la prison. Les membres de la presse judiciaire eux-mêmes, s'ils peuvent aller jusqu'à la conciergerie, sont presque aussitôt invités à se retirer par une des deux sentinelles de la porte. Quelques-uns seulement se résignent à attendre dans la rue, qu'ils arpentent de long en large, ou près de la grotte du factionnaire, dans laquelle l'un d'eux s'installe.

Vers midi 1/2, arrivent les premiers témoins, qu'on peut, par la porte entre-bâillée, voir gravir le perron de l'hôtel et se rendre à la salle qui leur est réservée.

Les membres du Conseil de guerre, puis M. Demange, arrivent peu à peu avant l'heure.

LES TÉMOINS

Comme hier, la séance s'ouvre à 2 heures précises.

Le premier témoin entendu est M. Bertillon, directeur du service anthropométrique, qui, ainsi que nous l'avons fait savoir hier, devait fournir des explications au point de vue graphologique, sur les documents fournis au Conseil de guerre.

A 2 heures, aucun des témoins n'était encore sorti.

SUSPENSION DES DÉBATS

L'audience est suspendue à 3 h. 10, pendant dix minutes.

Des renseignements que nous pouvons recueillir pendant la suspension, il semble ressortir que la déposition de M. Bertillon a occupé tout le début de l'audience, depuis une heure, et qu'elle va continuer à la reprise.

L'audition des témoins à décharge ne se serait donc pas encore commencée.

RENOVI A DEMAIN

Après l'audition des témoins à décharge, l'audience suspendue à 5 h. est reprise à 5 h. 1/4.

M. le commandant Brisset prononce une énergique réquisitoire qui n'a pas duré moins de deux heures.

L'audience est levée à sept heures et demie et renvoyée à demain samedi à une heure.

On ne suppose pas que le jugement soit rendu avant cinq heures de l'après-midi.

APRÈS L'AUDIENCE

Ce soir, à la sortie des ateliers, la rue de Cherche-Midi était très animée ; de nombreux groupes stationnaient devant la porte du conseil de guerre, dans l'espérance d'apercevoir le capitaine Dreyfus quand on lui aurait fait traverser la rue de Cherche-Midi.

On avait dû organiser un sérieux service d'ordre pour faire circuler les curieux qui augmentaient à vue d'œil. Dès sept heures, les gardiens de la paix s'échelonnaient sur les trottoirs pour empêcher tout rassemblement.

On dit que l'accusé s'est montré aujourd'hui moins impassible qu'aux audiences précédentes.

L'OPINION EN ALLEMAGNE

La Gazette de Francfort publie, à la date du 20 décembre, un article sur le procès Dreyfus.

Après avoir retracé l'histoire de cette triste affaire, le journal allemand conclut en ces termes :

Il est heureux que l'époque du jugement soit enfin arrivée, car cette lamentable histoire a déjà donné naissance à trop de discussions, la plupart fondées sur des suppositions erronées, et il ne reste plus qu'à attendre le verdict et s'y conformer.

Les officiers qui composent le conseil de guerre, présentent les meilleures garanties d'impartialité. Quatre d'entre eux sortent des rangs, ils ont porté le sac.

A notre avis, le capitaine Dreyfus sera ou acquitté ou condamné à mort.

L'acquiescement pourrait faire naître des difficultés politiques ; la peine capitale sera donc infligée sans pitié.

SÉNAT

Paris, 21 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Chaillemet-Lacour.

RÉPONSES DU CAZAR

Le président annonce au Sénat que le chargé d'affaires de Russie lui a adressé les remerciements du czar et de l'impératrice mère pour la manifestation que fit l'Assemblée lors des funérailles d'Alexandre III. (Applaudissements.)

L'EXERCICE DE LA PHARMACIE

Après le dépôt d'un rapport sur le projet relatif à la réglementation des halles centrales par M. Camécaesse, le Sénat continue la discussion sur l'exercice de la pharmacie.

Les articles 19 à 25 sont successivement adoptés.

M. Morelet dépose sur l'article 25 un amendement tendant à ce que les pharmaciens, à titre provisoire, ordonnent la fermeture des pharmacies ayant violé la loi, avant que les tribunaux aient statué.

Après une très vive discussion cet amendement est adopté.

L'article 26 et les suivants sont successivement votés, ainsi que l'ensemble du projet.

La séance est levée à 6 heures.

Séance lundi.

Autour du Parlement

Paris, 21 décembre.

INCIDENT AU SÉNAT

Pendant la séance d'aujourd'hui au Sénat, au moment où M. Cordellier allait déposer sa proposition de loi, une dame, placée dans les tribunes publiques, s'est évanouie en poussant un grand cri.

Des soins lui ont été donnés par le médecin du Sénat, et l'évanouissement n'aurait pas de suite.

Ce léger incident a produit une vive émotion et a occupé le Sénat pendant un bon mo-

ment, la plupart des sénateurs s'étant levés et ayant quitté la salle avant que l'on sache de quoi il s'agissait. Ce n'était rien, heureusement.

SEANCE ORAGEUSE EN PERSPECTIVE

Il est à prévoir que la discussion sur la convention passée entre l'Etat et la Compagnie du Sud de la France, sera chaude. M. Barthou demandera la discussion immédiate, et M. Cavaignac le renvoi après le budget. De son côté, M. Jaurès est, paraît-il, bien décidé, si la Chambre approuve le ministre, à dévoiler les dessous de la convention, et il paraît qu'il y aurait scandale.

On dit aussi qu'une interpellation aura lieu sur le procès Dreyfus.

Tout cela nous promet une de ces belles séances, où tout est sens dessus dessous. Attendons.

LES CRÉDITS PROVISOIRES

Les chapitres réservés du projet de crédits provisoires ont été adoptés aujourd'hui par la commission du budget.

Le rapport sera connu demain, la discussion viendra finissant.

LA RÉORGANISATION MUNICIPALE DE PARIS

M. Dupuy, président du Conseil, a été entendu aujourd'hui par la commission de réorganisation municipale de Paris, sur la question de la séparation des deux conseils municipal et général et sur l'autonomie communale.

LA DÉCENTRALISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Aujourd'hui a été tenue une importante réunion de députés dont MM. Maurice Faure et Beaupré avaient pris l'initiative. Il s'agissait d'étudier la ligne de conduite à tenir pour obtenir du gouvernement les réformes administratives demandées par un grand nombre de députés appartenant à divers partis.

Les assistants ont discuté longuement sur la décentralisation des services ; ils ont décidé de s'efforcer de faire voter toutes les propositions de loi relatives aux réorganisations départementales, à la création de conseils cantonaux, à la réorganisation des conseils de préfecture et à toutes autres propositions similaires.

Au nom du gouvernement, comme commissaire, M. Brouardel défend l'article 17, combattu dans la précédente séance par M. Gadenne.

L'article 17 est repoussé par

D'autre part, les disciplinaires y trouveraient l'occasion de se réhabiliter et de rentrer plus tôt dans le rang.

On peut tirer de l'armée d'Afrique, sans toucher aux unités de mobilisation : un bataillon de l'infanterie légère de 1.000 hommes, une compagnie de disciplinaires de 200 hommes.

En vue d'effectuer sur place une grande quantité de réparations, il serait peut-être utile de transporter, soit à Majunga, soit à Suez, un ponton pour le déchargement de certains matériaux.

La compagnie des disciplinaires de la marine est concentrée à Diego-Suarez.

C'est une raison pour qu'un des corps analogues de l'armée de terre soit envoyé aux autres points de débarquement dans l'île.

INFORMATIONS

Paris, 21 décembre.

Le prétendu accord Anglo-italien

Une dépêche de Rome, de source officielle, dément qu'il existe entre l'Angleterre et l'Italie, un traité concernant une action commune dans le Soudan.

L'appel du capitaine Romani

Le capitaine Romani est arrivé cette nuit à Gênes, venant de Saint-André.

Il était accompagné d'un capitaine de gendarmerie. Le capitaine Romani a été conduit à la prison Saint-André.

C'est, nous l'avons dit, le 28 décembre, que viendra, devant la Cour de Gênes, l'appel du jugement du tribunal de San-Remo.

En Alsace-Lorraine

Le tribunal correctionnel de Strasbourg a condamné 194 jeunes gens, nés dans les arrondissements de Haguenau, Wissembourg et Strasbourg, chacun à 600 marks d'amende et quatre jours de prison, pour s'être soustraits par l'émigration, au service militaire.

Notification de l'avènement du Czar

L'ambassadeur extraordinaire chargée de notifier au Président de la République l'avènement au trône de l'empereur Nicolas II, ambassadeur dont le général Tcharkow, ancien gouverneur de Kiev, aide-de-camp de l'empereur, est le chef, sera reçu solennellement à l'Élysée le 28 décembre.

La commission de la marine

La commission extra-parlementaire de la marine s'est réunie cet après-midi sous la présidence de M. Combe; les conclusions du rapport de M. Huguier, sur les pêches maritimes, ont été adoptées sans discussion.

On a commencé la discussion du rapport de M. Lockroy sur les torpilles de la défense mobile de Toulon; certaines rectifications dans la rédaction ont été demandées par la commission et en général acceptées par M. Lockroy; le rapport n'a pu être lu en entier ni discuté à fond.

Nouvelles Militaires

LE MARÉCHALAT

S'il faut en croire le *Gil Blas*, M. Casimir-Perier ne serait pas hostile à l'idée du rétablissement du maréchalat. En fait, les généraux d'armée sont de véritables maréchaux; ils en remplissent les fonctions, s'ils n'en ont pas le grade.

Aux yeux de beaucoup d'officiers, cette dignité pourrait seule donner aux généraux d'armée l'autorité qu'ils doivent exercer sur les commandants de corps d'armée placés sous leurs ordres.

D'autres, au contraire, continuent à prétendre que les généraux doivent aller chercher leur bâton de maréchal de l'autre côté du Rhin.

LES OFFICIERS D'INFANTERIE

Sauf la Russie, aucune armée européenne ne dispose d'un corps d'officiers aussi considérable que celui de l'infanterie française. Il dépassera l'an prochain 13.000 officiers du cadre actif. Les prévisions budgétaires portent sur 191 colonels, 249 lieutenants-colonels, 1.077 chefs de bataillon, 4.565 capitaines, 5.627 lieutenants, 1.223 sous-lieutenants.

A ces 12.923 officiers d'infanterie de l'armée active, il convient d'ajouter 41 capitaines, lieutenants ou sous-lieutenants servant au titre étranger, le plus grand de ces officiers sont titulaires, au bout de deux ans de grade, en récompense des services rendus en Afrique et au Tonkin.

A L'ÉTRANGER

LE CABINET HONGROIS

Vienne, 21 décembre. — Les ministres Wellerlé, Andrássy, Lakacs, sont partis ce matin inopinément pour Buda-Pesth, où le ministre de l'Agriculture s'était déjà rendu hier.

Le motif de ce départ est probablement de réunir le Conseil des ministres habituel du vendredi.

Les renseignements recueillis à Buda-Pesth sur la question de savoir si M. Wellerlé a formellement présenté hier la démission du cabinet, sont contradictoires.

D'autre part, il est certain que le cabinet Wellerlé est inévitablement résolu à se retirer très prochainement, et que M. Wellerlé n'acceptera aucun portefeuille dans le ministère qui succédera au sien.

EXPLOSION

Rome, 21 décembre. — Hier soir, un nouveau pétard a fait explosion dans la rue St-Marc, à proximité de laquelle se trouve l'ambassade d'Autriche près le Vatican.

Persone n'a été blessée. Les dégâts matériels sont insignifiants.

EN ÉGYPTE

Le Caire, 21 décembre. — Après l'examen du budget, le corps législatif a proposé de renoncer au projet des réservoirs du Nil, de diminuer l'armée d'occupation et de dégrever les impôts.

LES FABRICANTS D'ALLUMETTES ITALIENS

Milan, 21 décembre. — Les fabricants d'allumettes, réunis en assemblée générale, ont décidé de demander l'abolition de la taxe sur les allumettes, qu'ils considèrent comme trop onéreuse pour leur industrie.

JOURNAUX SAISIS

Rome, 21 décembre. — Le *Secolo*, l'*Italia* et le *Popolo* ont été saisis pour avoir publié le compte-rendu de la réunion de la Ligue de la liberté.

LE CHEMIN DE FER DE LA JUNGFAU

Berne, 21 décembre. — Le Conseil national a consacré sa séance du matin au projet relatif au chemin de fer de la Jungfrau; l'entrée en matière a été votée à une grande majorité. Dans la discussion des articles, quelques modifications ont été adoptées touchant la participation des sociétés scientifiques à la construction de l'observatoire au sommet de Jungfrau; la Compagnie contribuera pour 100.000 fr., ainsi que des allocations mensuelles.

Ensemble, ainsi modifié a été adopté à l'unanimité.

LE «CAENAS» EN ITALIE

Rome, 21 décembre. — Le *Messaggero* annonce que beaucoup de contribuables, atteints par les derniers décrets de «caenacio», refusent de s'y soumettre et se proposent de porter l'affaire devant le tribunal pour contester la validité de l'augmentation de l'impôt.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Shanghai, 21 décembre.

Le Tsung-li-Yamen a examiné à nouveau la question de la garde des légations européennes.

La légation d'Angleterre a été autorisée à faire venir à Pékin une cinquantaine d'hommes de troupe. Les autres légations peuvent recevoir chacune une dizaine d'hommes.

Londres, 21 décembre.

On télégraphie de Berlin au *Morning Post* : « L'empereur de Chine a envoyé à St-Petersbourg un ambassadeur extraordinaire pour féliciter le czar Nicolas de son avènement. »

Le *Morning Post* pense que cet envoyé profitera de l'occasion pour demander au czar d'intervenir pour arrêter le conflit entre la Chine et le Japon.

Shanghai, 21 décembre.

Le bruit court que des négociations de paix sont directement engagées entre Pékin et Tokio.

La flotte japonaise, escortant des transports, a quitté Port-Arthur pour une destination inconnue et s'est dirigée vers le sud.

LA TERREUR EN ARMÉNIE

Londres, 21 décembre.

L'Association anglo-arménienne a reçu, de son correspondant d'Alep, un long rapport, d'après lequel les Arméniens de Cilicie sont dans un état de vive inquiétude.

« L'archevêque de Marash », dit le correspondant anglais, a été transféré à la prison d'Alep, et l'on craint qu'il n'ait été pendu. Le consulat britannique ignore le sort qui lui est échu.

« L'évêque de Hadjin et l'archevêque de Zeytoon, ont été condamnés à mort; ils étaient depuis longtemps en butte aux avanies des fonctionnaires ottomans. Le Père Garask, de Marash, est également condamné à mort.

« La sœur Elisabeth et vingt-cinq autres prisonniers condamnés à trois ans de détention, sont encore en prison, bien que le terme de leur emprisonnement soit achevé. »

LES SCANDALES ITALIENS

Rome, 21 décembre.

On affirme que M. Bernard Tanlongo a déclaré devant le juge d'instruction que le rapport calomnieux contre M. Crispi, contenu dans le pli de M. Giolitti, a été écrit par lui, Tanlongo, au ministère de l'Intérieur où il fut conduit secrètement la nuit, après avoir été extrait de la prison Regina Coeli.

Il y a quelques jours, M^{rs} Crispi a demandé et obtenu une audience de la reine pour lui présenter le prince de Linguaglossa, fiancé de sa fille. Le roi assistait également à l'audience.

Leurs majestés ont adressé de vives félicitations à M^{rs} Crispi et à son fiancé. Le roi et la reine ont offert à M^{rs} Crispi un superbe «adeau» et ont prononcé des paroles témoignage de leur haute affection pour M. Crispi et de leur haute confiance dans le premier ministre.

Par contre, une correspondance particulière de Rome fournit sur l'état d'esprit de M. Crispi des détails qui tendraient à prouver que les félicitations royales lui ont fait peu d'impression.

On ne peut se faire une idée du degré auquel est parvenue l'exaspération de M. Crispi après la publication des papiers Giolitti.

Le premier ministre tempête au palais Brancaccio, il écumait via Giustiniani, dans son domicile privé. M^{rs} Crispi dépasse encore le diapason aigu de son mari.

Détail tout à fait intime : M. Crispi s'administrait depuis quelque temps une légère dose de morphine. Il vient de la doubler sans succès à se calmer.

Les députés avaient manifesté d'abord quelque velléité de résistance. Les menaces de M. Crispi les ont contraints à la sagesse.

Il était question de les confier tous au moins signal. Les troupes concentrées à Rome appuyaient fortement cette menace.

Les dépêches sont revues, corrigées, épurées; les correspondances sont surveillées.

On ne peut rencontrer M. Crispi sans être effrayé de sa pâleur, de sa mélancolie. Il ressemble à un halluciné. Son état d'agitation excite les plus vives craintes chez ses amis.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Chasse présidentielle

M. Casimir-Perier, accompagné de M. Lafarge, est parti ce matin par la gare Montparnasse pour se rendre à Rambouillet où a eu lieu la chasse offerte aux membres du Conseil supérieur de la chasse.

Les vice-amiraux Riennier, Alquier et Humann avaient accepté l'invitation du président de la République, ainsi que MM. Félix Faure et Lowes. Le commandant de la Garonne dirigeait la chasse, qui a été très fructueuse.

Exécution automatique

Une nouvelle machine pour pendre vient de fonctionner pour la première fois à Hartford, dans le Connecticut.

Le condamné à mort, un individu du nom de Cronin, fut conduit vers l'échafaud où son propre poids fit mouvoir la trappe automatique; une corde lui serra le cou, puis son corps fut projeté dans l'espace à une hauteur de quinze pieds. La violence de la poussée fut telle que la colonne vertébrale se brisa instantanément.

Beaucoup de clergymen font campagne contre le nouvel appareil qui, disent-ils, oblige le condamné à se suicider, acte que la loi ne peut tolérer.

Perroquets infectieux

Nous avons eu, il y a quelques années, à Paris, des perroquets infectieux. L'Autriche possède actuellement des perroquets infectieux.

Les journaux viennois racontent, en effet, qu'un professeur d'anglais, M. Cann, sa femme et sa fille sont atteints d'une maladie très grave et à laquelle les hommes de l'art ne comprennent rien. Ils sont tous malades après la réception d'un perroquet qui leur avait été envoyé du Brésil. Les médecins en concluent donc que c'est l'oiseau qui a communiqué le mal mystérieux.

La favorite du khédive

Nous avons dit qu'une esclave du khédive Abbas pacha va devenir mère prochainement et que l'enfant qui naîtra, s'il est du sexe masculin, sera déclaré l'héritier du trône vice-royal d'Égypte.

La mère du futur khédive, qui est, comme on sait, d'origine cirassienne, a en ce moment quinze ans. Ses parents habitent les environs de Brousse.

À l'âge de douze ans, elle fut vendue à un marchand d'esclaves égyptien pour la somme de 15.000 francs et ce dernier la revendit à la princesse Amineh, mère du khédive actuel, pour 20.000 francs.

La princesse décida que la jeune esclave

servirait de camarade de jeu à ses petites-filles, nièces du khédive.

C'est en rendant visite à sa mère qu'Abbas pacha vit la jeune Cirassienne et s'en éprit. Il pria alors sa mère de la lui donner pour son harem, et la princesse Amineh s'empessa de se conformer à ce désir.

La Synonymie des Cépages

Le ministre de l'Agriculture a décidé d'encourager les expositions spéciales de raisins de vignes que l'on se propose d'organiser en 1895 dans les plus importantes régions viticoles, notamment dans le Bordelais, afin d'arriver à une solution de l'importante question de la synonymie des cépages.

On sait que le même cépage porte souvent des noms différents, selon les localités de culture, d'où il résulte une confusion nuisible aux planteurs de vignes.

Ces exhibitions permettront de faire adopter une dénomination uniforme et un meilleur classement des produits.

LA VÉLOCIPÉDIE MILITAIRE

Jugée par un Général

Le général Tricoche vient de publier dans la *France militaire* une intéressante étude sur les services que peut rendre la vélocipédie au point de vue militaire.

Disons tout d'abord que de ce travail il ressort jusqu'à l'évidence que l'emploi des cyclistes dans l'armée doit s'imposer quelque jour, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

Nous ne craignons pas de le dire, les nombreux forts détachés à leurs places, l'emploi des cyclistes militaires peut rendre, en temps de paix, de réels services. Mais c'est surtout à la guerre que la vélocipédie semble appelée à jouer un rôle important.

À défaut de la cavalerie, souvent absorbée tout entière par le service d'exploration, les cyclistes militaires pourraient être employés utilement à assurer le service de sûreté à proximité de la tête et des flancs des colonnes en marche et surtout à relier entre eux les divers échelons qui les composent.

Pendant les routes, ils peuvent être expédiés en avant pour faire le logement, pour faire disposer le long du chemin des repaires, rendre l'eau, etc., etc.

Pour les cantonnements en pays ami, n'est-il pas évident qu'on pourrait employer avec avantage un personnel monté sur des vélocipèdes?

En pays ennemi, croit-on que l'intendance ne tirerait pas grand parti de cyclistes armés, chargés de la renseigner exactement sur les ressources locales dans un large rayon?

Avant la bataille, pendant la recherche de l'ennemi, l'emploi des cyclistes militaires semble donc logique.

Pendant la bataille, cet emploi serait, peut-être, plus utile encore.

La puissance des nouvelles armes force les combattants à prendre de grandes précautions pour se préserver de la mitraille. Les adversaires ne peuvent donc plus s'approcher l'un de l'autre qu'en s'épaulant beaucoup en profondeur; de là la nécessité d'entretenir, entre les divers échelons, une correspondance active et rapide. Le vélocipède remplira ce rôle à merveille.

D'autre part, on sait combien il est difficile, pour le commandement, de mettre à la disposition des réserves en mouvement, qu'il s'agisse d'un corps d'armée ou d'un simple régiment; ici la vélocipédie pourrait être fort utile.

Autrefois, lorsqu'une attaque se dessinait contre l'un des ailes de l'adversaire et que des accidents de terrain, des bois dérobaient l'action à la vue du chef, ce dernier trouvait une précieuse indication dans les mouvements de la fumée.

Désormais la poudre sans fumée ne donnera plus aucun renseignement de ce genre et le commandement sera obligé, pour se tenir au courant, d'envoyer des émissaires nombreux et d'une extraordinaire rapidité. Les cavaliers pourront, sans doute, être utilisés avec fruit dans certains terrains, mais on ne saurait nier que, dans bien des cas, les cyclistes ne seraient d'un grand secours.

Les cyclistes pourraient même, dans quelques circonstances, être employés comme travailleurs, pour exécuter de petits «raids» d'un caractère particulier. Atx dernières manœuvres allemandes, un détachement de hussards, se préparant à franchir une voie ferrée, fut arrêté dans sa tentative par une cinquantaine de tirailleurs cyclistes lancés à sa rencontre. Nul doute qu'un chef habile ne puisse, assez fréquemment, trouver l'emploi des cyclistes pour de petites opérations de ce genre.

Enfin, il ne serait pas impossible que le vélocipède ne devint un puissant auxiliaire du service de santé. Un médecin américain vient, dit-on, de faire adapter à l'arrière de son vélocipède, un cadre en aluminium qui permet de transporter, avec la rapidité et le moellux d'un «huit ressorts», un blessé commodément couché.

Après la bataille, la recherche des ressources locales, des emplacements de bivouac, des convois, etc., serait facilitée grandement par l'emploi des vélocipédistes.

Mais ce qui, selon nous, serait le triomphe des cyclistes à la guerre, c'est la rapide transmission des ordres, le soir d'une marche ou d'une action.

Tous les hommes qui ont fait campagne connaissent, pour en avoir souffert, les lenteurs habituelles de cette transmission. Arrivé tardivement au bivouac ou au cantonnement, quelque diligence que mette le général en chef à donner ses ordres, la cascade inévitable des transmissions d'échelon en échelon a pour conséquence fatale de fatiguer outre mesure, par l'énervement d'une longue attente de nuit, tous ceux qui ont la charge d'un commandement.

Ici, les cyclistes sont si souvent appelés à apporter aux troupes un soulagement réel, un repos nécessaire, c'est-à-dire à maintenir et à fortifier le ressort de l'armée.

On voit donc que, en temps de guerre comme en temps de paix, l'emploi des cyclistes militaires semble devoir s'imposer à bref délai.

Nous n'ignorons pas les objections plus ou moins fondées qui ont été faites à ce système de communication.

La principale consiste à dire que le vélocipède est impuissant hors des routes.

On peut répondre à cela que, dans l'Europe centrale, il est rare de rencontrer de grands espaces privés de chemins tracés et que, dût le cycliste porter de temps en temps sa machine, qui ne pèse que 13 kilogrammes, son extrême vitesse compenserait largement quelques légers retards accidentels.

La question, toutefois, prête à la controverse et mérite d'être étudiée avec le plus grand soin.

Les Sports

SOCIÉTÉ DE TIR DE LYON

Demain dimanche, 27 décembre, le matin, exercices de tir des sociétés de gymnastique; à l'Alsace-Lorraine, la Jeune-France la Française, les Volontaires Croix-Boussiers.

L'après-midi, concours mensuels et tir aux cartons réservés aux sociétaires.

LES 1.000 KILOMÈTRES

La course de 1.000 kilomètres est actuellement le sujet de toutes les conversations. Chaque concurrent a ses partisans convaincus, et la lutte entre ces quatre coureurs de fond promet d'être passionnante :

Rivière a gagné la course Lyon-Paris-Lyon, battant Meyer, second;

Meyer avait, auparavant, battu Rivière dans le Bol d'or.

Williams est un routier endurci; sa meilleure performance de fond est sa victoire dans l'épreuve de vingt-quatre heures l'an dernier; en 1900, en 1901, c'est le rival de Terront et le recordman des 1.000 kilomètres sur route.

Une indisposition de notre distingué collaborateur, M. Louis Verdet, nous oblige à renvoyer à demain la publication de son intéressante chronique hebdomadaire : *Soies et Soieries*.

Lyon et la Région

LES DÉVALISEURS DE VILLAS

Grâce à la vigilance de la police, il a été possible de mettre la main sur un groupe de malfaiteurs qui, depuis longtemps déjà, dévalisaient les petites propriétés de la rive gauche du Rhône. Ce coup de filet a été donné dans les circonstances suivantes :

La nuit dernière, vers trois heures du matin, deux gardiens de la paix du poste de Montchat, en tournée dans les environs, aperçurent, à l'angle du chemin de Venissieux et du chemin de ronde militaire, trois individus qui, à leur approche, cherchèrent à se dissimuler.

Des qu'ils se virent découverts, les inconnus s'empressèrent de prendre la fuite, abandonnant sur place trois sacs bien remplis. Les gardiens de la paix se mirent à leur poursuite et purent arrêter, malgré une résistance désespérée, l'un des fuyards, le sieur Philippart Alexandre, 27 ans, jardinier, sans domicile fixe, qui fut conduit au poste de police et consignés à la disposition de M. Gratta, commissaire de police de Villeurbanne.

Les sacs laissés sur la route par Philippart et ses complices contenaient les objets les plus divers : dix litres de vin, un litre de cognac, six nappes, six couvertures en laine, un accordéon, un pantalon en drap noir, un gilet, neuf chemises, dix torchons, onze tabliers, quatre camisoles, quatre taies d'oreiller, huit draps de lit, deux pièces d'étoffe et une boîte de lardons qui n'avaient pas été remarqués.

Le cambrioleur fut, longuement interrogé par M. Gratta; il avoua que le vol avait été commis dans une propriété du chemin de la Caillie, appartenant à M. Bernard. Cette propriété est habitée pendant l'été par MM. Bérard, fabricant de toile cirée; Zaccarie, négociant en fournitures pour modes, et par M. Sibille.

Tous les objets dérobés dans cette maison ont été retrouvés.

Philippart et ses complices font partie d'une bande d'individus qui ont commis de nombreux vols dans les environs de Lyon.

À l'heure actuelle, cet audacieux malfaiteur est nanti ou vêtu de divers effets d'habillement ou d'objets de luxe qu'il a volés.

Pressé de questions, Philippart a dû avouer quels étaient les individus qui l'accompagnaient dans l'expédition nocturne au cours de laquelle il s'est fait arrêter, et il est probable qu'à l'heure où paraîtront ces lignes, ses deux complices seront entre les mains de la justice.

LA REVUE DU CASINO

Une revue de fin d'année ne se conçoit que de deux manières, ou très sentimentale et très fine, avec des allusions politiques en foule, comme une comédie d'Aristophane; ou bien un défilé de ballets, un chatoiement de fleurs, de toilettes et de jolies femmes.

C'est à ce dernier genre qu'appartient celle du Casino.

Le canevas se compose d'une simple énumération des principaux faits non politiques de l'année, à Lyon, avec quelques très vieux calembours pour servir de trait d'union; chaque acteur vient réciter son couplet, et ce cadre sert à développer quelques jolis ballets, fort décollés par en bas, dont les costumes sont très frais et très gracieux.

Nous citerons particulièrement le ballet des fleurs et celui des ondines du lac du Parc.

La revue débute par un assez long prologue sur le rôle du Casino, sur son rôle de Lyon, sur son rôle de la presse lyonnaise et si aimablement traités, que nous sommes bien embarrassés pour formuler la moindre critique.

Nous nous bornerons à dire que la musique est très gaie, les ballets très bien réglés et très brillants. Tout comme un opéra de Richard Wagner — excusez du peu — il y a un leit-motiv, qui se compose d'un chœur d'une famille d'anglais assez bien réuni.

Le public a beaucoup ri, beaucoup applaudi et s'est beaucoup amusé, chantant avec les acteurs et prenant sa part du spectacle.

Sera-ce un succès? Un grand succès? Il est difficile de le prévoir.

Le goût public est ondoyant et divers; mais on s'y amusera, à coup sûr, durant quelques bonnes soirées.

BOURSE DE LYON (SOIR)

3 0/0, 101.77; Extérieure, 73.42; Italien, 86.75; Crédit Lyonnais, 813.12; Banque ottomane, 672.50; Autrichiens 820; Nord-Espagne, 112.50; Saragosse, 157.50.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (5 h. soir)

Hier, dans la matinée, il est tombé un peu de grésil; l'après-midi assez belle.

Deux centres de dépression ont existé simultanément, hier : l'un se trouve près de Naples (752 mm), l'autre existe au large des côtes de Suède (Shelland 750 mm); le baromètre est, au contraire, très élevé en France (Bordeaux 772 mm).

Sur nos régions, les vents ont tourné au Nord, et la température est en baisse; hier matin, il est tombé quelques averse de grésil.

Hier, à Lyon : hauteur barométrique à 4 heures du soir, 770 mm. Pluie depuis 24 heures, 4 mm.

Températures extrêmes : à l'ombre minimum + 1.7 maximum + 6°; à l'air libre minimum — 0.5 maximum + 8°.

Prévision : Temps frais et assez beau.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M^{me} Léonie de Cazenove.

M^{me} de Cazenove était la veuve de M. Léonce Cazenove, notre compatriote, l'un

des fondateurs de la Croix-Rouge française, auteur de nombreux articles littéraires et d'ouvrages très remarquables.

Les Tisseurs lyonnais

Les tisseurs lyonnais, traitant spécialement l'article ameublement du matin, au sein d'un comité de trente environ, au nombre de vingt-cinq à trente environ, au café Perrenet, 119, boulevard de la Croix-Rouge, sous la présidence de M. Pouillat.

Après une discussion, qui a duré jusqu'à une heure de l'après-midi, la grève et la mise à l'index de la maison Léon-Adrien Emery ont été votées.

À huit heures, nouvelle réunion, terminée vendredi à minuit et demi.

Dans cette réunion, présidée par M. Morel, il a été décidé, par les cinquante à soixante ouvriers qui y assistaient, que le travail serait suspendu dès vendredi matin, jusqu'à ce que le tarif qui a été présenté aux chefs d'ateliers ait reçu l'adhésion des patrons mis à l'index et qui ne paient pas le tarif de 1880.

Depuis deux jours, la police, environ trente gardiens de la paix, surveille les abords de l'usine Gindre, rue Saint-Pol, pour empêcher toute entrave à la liberté du travail.

Les ouvriers de la maison Gindre réclament la délivrance d'un livret de façon et le droit de vérifier leur mètre et une augmentation de 10 à 15 pour cent.

Au dernier moment, nous apprenons que les maisons Reverdy, Bérard et Schulz, sur les pièces en cours de fabrication, et Galy-Mélon, sur les secondes coupes en fabrication, ont accepté le tarif de 1885.

« Rédemption » de Gounod

La salle du Casino menace d'être insuffisante pour l'audition de dimanche. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas attendre la dernière heure pour se procurer des places.

« Rédemption » est une œuvre à part, une trouvaille de génie, qui force l'admiration de tous les connaisseurs.

